

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 JUILLET 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00287

BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT DANS L'ANGLE SUD-OUEST DU STADE GEOFFROY-GUICHARD

Le Bureau communautaire a été convoqué le 01 juillet 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 29

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 29

Membres titulaires présents :

M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Roland GOUJON, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Paul CELLE, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Pascal GARRIDO, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Raymond JOASSARD, M. Yves LECOCQ, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance : M. Gilles THIZY

REÇU EN PREFECTURE

Le 13 juillet 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160623-D20160028710-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160713

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 JUILLET 2016

BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT DANS L'ANGLE SUD-OUEST DU STADE GEOFFROY-GUICHARD

Saint-Etienne Métropole est gestionnaire du stade Geoffroy-Guichard, équipement situé en centre-ville et accueillant essentiellement les matches de l'équipe de l'Association Sportive de Saint-Etienne (ASSE). Saint-Etienne Métropole a entrepris une importante rénovation de son enceinte sportive afin notamment de pouvoir accueillir le championnat d'Europe de football en 2016. Le stade ainsi rénové a désormais une capacité de 42000 places et a l'ambition d'accueillir un certain nombre d'autres événements de portée nationale ou internationale. L'équipement contribue indéniablement au rayonnement de l'agglomération stéphanoise.

Un projet de construction d'un restaurant dans l'angle sud-ouest du stade a été proposé à Saint-Etienne Métropole par la SAS Geoffroy-Guichard Immobilier, en cours de constitution. Il s'agirait d'un restaurant de type brasserie ouvert au public tous les jours et pouvant accueillir jusqu'à 180 convives.

Ce projet s'inscrit pleinement dans la logique de développement de l'activité du stade et contribuerait à développer une offre de services n'existant pas à ce jour. Cet équipement complémentaire renforcerait la notoriété du stade et indirectement l'attractivité du territoire, s'inscrivant dans la démarche initiée par Saint-Etienne Métropole pour dynamiser son territoire.

Saint-Etienne Métropole, au titre de sa compétence « *Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire* », se propose de donner à bail la terrasse située sur la tribune de l'angle sud-ouest du Stade Geoffroy-Guichard, pour la construction d'un restaurant au-dessus du Musée de l'ASSE.

Depuis plusieurs mois, les services de Saint-Etienne Métropole travaillent en étroite collaboration avec les porteurs du projet afin d'envisager cette installation durable d'un restaurant dans l'enceinte du stade, s'intégrant pleinement dans le projet architectural du stade. En effet, contrainte est faite à l'investisseur de réaliser une extension qui recevra préalablement la validation des architectes ayant conçu le projet de rénovation du stade.

Afin de réaliser ce projet, il est apparu pertinent de travailler sur la mise en place d'un bail emphytéotique administratif dont les caractéristiques principales pourraient être les suivantes : mise à disposition de la totalité de la superficie située au 1^{er} étage de l'angle sud-ouest au-dessus du musée des verts d'une superficie d'environ 750 m² pour une durée de 30 ans moyennant une redevance annuelle révisable de 12 000 euros HT.

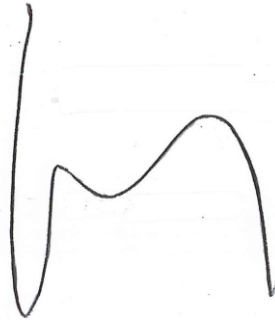
Au terme de cette durée, l'équipement ainsi réalisé reviendra en pleine propriété à Saint-Etienne Métropole qui en aura alors la libre jouissance.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à accomplir toutes les démarches nécessaires à la conclusion d'un bail emphytéotique administratif avec la SAS Geoffroy-Guichard Immobilier en cours de constitution ou toute personne s'y substituant ;**
- **les recettes correspondantes seront perçues au chapitre 75 du budget des sports à partir de l'exercice 2017 au prorata temporis pour une période de 30 ans.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Premier Vice-Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a tall vertical stroke on the left, a small loop, a horizontal line, a large hump, and a final vertical stroke on the right.

Hervé REYNAUD